

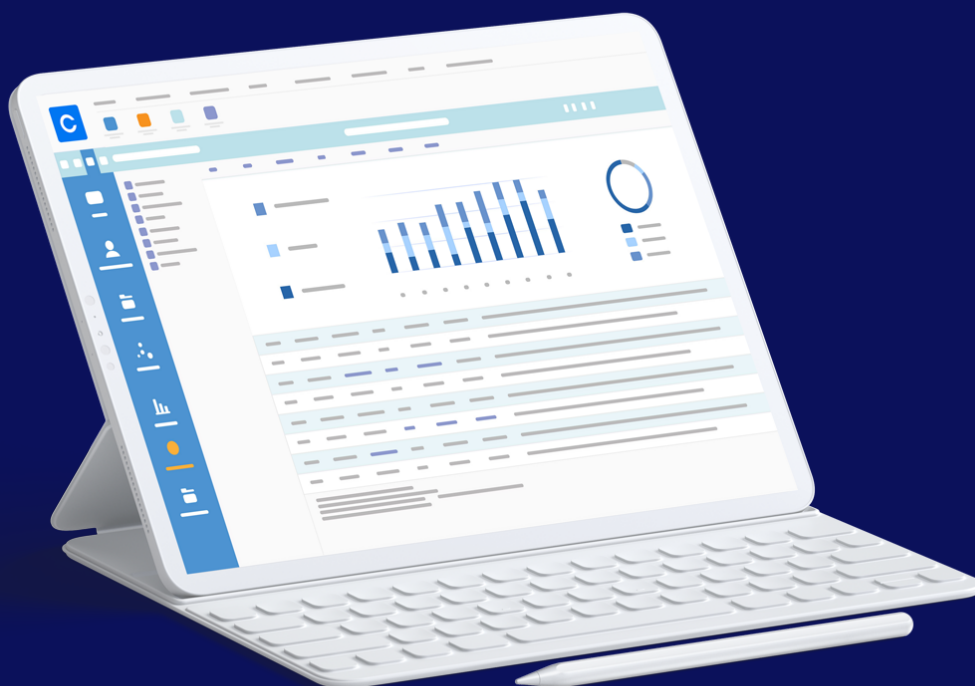
ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

Gestion IS - Nouveau taux à 28 % à compter des exercices au 01/01/2017



COMPTABILITÉ EXPERT



FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION IS - NOUVEAU TAUX À 28 % À COMPTER DES EXERCICES OUVERTS À 01/01/2017

Jusqu'en 2016, le résultat fiscal des entreprises est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal de **33 1/3 %**, et selon conditions une partie de ce résultat (maximum 38 120€) soumis au taux réduit de **15 %**.

La loi de finance 2017 modifie ce principe et instaure un taux normal à **28 %** (tout en conservant la possibilité d'une partie à **15 %**).

La loi de finance 2018 amène une baisse progressive de l'IS au taux normal à **25 %** pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2022.

Ce passage de **33 1/3 %** vers **25 %** va se faire **progressivement sur 6 années, de 2017 à 2022**.

PARAMÉTRAGE DES COMMUNS

Le paramétrage comporte tous les taux applicables selon les années :

Taux						
Réduit	Normal 28	Normal 26,50	Normal 25	Normal 33 1/3	Normal 31	Contribution
15,00 %	28,00 %	26,50 %	25,00 %	33 1/3 %	31,00 %	3,30 %
	2017 à 2020	2021	A partir de 2022	2017 et 2018	2019	

ORI GESTION IS ECRAN «CALCUL IS»

☐ Année 2016

Année non concernée par le taux normal à **28 %**.

Exercice ouvert en	Droit au taux réduit IS 15%	Droit au taux IS 28%	Montant du résultat fiscal (RF) : maximum par taux		
			15%	28%	33,3333%
2016	VRAI		38 120		RF - 38120 = x
	FAUX				RF

☐ Dans l'écran Calcul de l'IS

Calcul de l'impôt sur les sociétés 2016 au 31/12/2016

Résultat fiscal

120 134

Taux	Base	Montant
Taux réduit ?	15 %	38 120
Taux normal 33 1/3	33 1/3 %	0
Plus-values à long terme	0 %	0
Autre impôt à taux particulier	0 %	0
Total IS Brut		1 534



FICHE DE SYNTHÈSE

GESTION IS - NOUVEAU TAUX À 28 % À COMPTER DES EXERCICES OUVERTS À 01/01/2017

■ Année 2017

Les entreprises peuvent avoir une partie du résultat fiscal à **28 %**.

Si le dossier est concerné (par exemple : PME communautaire) le critère présent sur l'écran de détermination du résultat fiscal (2058A/2033B) devra être coché :

Le montant maximum est de **75 000 euros**.

Exercice ouvert en	Droit au taux réduit IS 15%	Droit au taux IS 28%	Montant du résultat fiscal (RF) : maximum par taux			
			15%	28%	33,3333%	
2017	VRAI	VRAI	38 120	75 000 - 38 120 = 36 880	RF - 75 000 = x	PME AYANT DROIT A 15%
	FAUX	VRAI		75 000	RF - 75 000 = x	PME COMMUNAUTAIRE
	FAUX	FAUX			RF	AUTRES ENTREPRISES

□ Dans l'écran Calcul de l'IS

Calcul de l'impôt sur les sociétés 2017 au 31/12/2017

Résultat fiscal

635 789

	Taux	Base	Montant
Taux réduit	15 %	38 120	5 718
Taux normal 28	28 %	36 880	10 326
Taux normal 33 1/3	33 1/3 %	560 789	186 930
Plus-values à long terme	0 %	0	
Autre impôt à taux particulier	0 %	0	
Total IS Brut			202 974



■ Année 2018

Toutes les entreprises peuvent bénéficier du taux normal à **28 %**.

Le montant maximum est de **500 000 euros**.

Le résultat fiscal au-delà étant soumis au taux normal à **33 1/3 %**.

Exercice ouvert en	Droit au taux réduit IS 15%	Droit au taux IS 28%	Montant du résultat fiscal (RF) : maximum par taux			
			15%	28%	33,3333%	
2018	VRAI	VRAI	38 120	500 000 - 38 120 = 461 880	RF - 500 000 = x	
	FAUX	VRAI		500 000	RF - 500 000 = x	

□ Dans l'écran Calcul de l'IS

Calcul de l'impôt sur les sociétés 2018 au 31/12/2018

Résultat fiscal

635 789

	Taux	Base	Montant
Taux réduit	15 %	38 120	5 718
Taux normal 28	28 %	461 880	129 326
Taux normal 33 1/3	33 1/3 %	135 789	45 263
Plus-values à long terme	0 %	0	
Autre impôt à taux particulier	0 %	0	
Total IS Brut			180 307